

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 27 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : DIAZ Marie-Chantal, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET OlivierVIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude

Absents : FOULCHÉ Corinne, CARLES Christian, LUCENA Benvinda, FÉRAL Joffrey.

Date de convocation et affichage : 21/07//2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Absents : 4.

Objet : Adoption du nouveau plan de financement de l'opération « cœur de village ».

Délibération : 2022/026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° 2022-04 approuvant la demande de la DETR pour le projet « Cœur de Village ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de l'opération : « Cœur de Village »

Article 2 : D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération « Cœur de Village », conformément au tableau joint en annexe.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'Etat et tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Article 4 : D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

29 JUL. 2022

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET



Plan de financement général opération :

« Cœur de village » de la commune de Pruines.

Plan de financement général	Dépenses HT	Recettes		
		Montant prévisionnel AMO	22 135.75 €	DETR
Montant prévisionnel Travaux	310 345.00 €	Département	15%	50 000.00 €
		Région	25%	83 120.19 €
		Fond concours Communauté de communes	15 %	50.000.00 €
		Autofinancement	25 %	83 120.19 €
Total HT	332 480.75 €		100 %	332 736.53 €
TVA	66 486.15 €			
Total TTC	398 976.90 €			

Le maire,

Christian POUGET

